

La Rochelle Université lance un appel à projets « Actions incitatives » pour soutenir des **Actions LUDI**.

1. Conditions d'éligibilité

Cet appel à projets concerne les actions qui s'inscrivent dans la dynamique de l'Institut LUDI (Littoral Urbain Durable Intelligent) et qui contribuent à la construction du contenu scientifique de cette spécialisation. Le rattachement à cette dynamique et la contribution du projet devront être explicités dans le dossier.

L'appel à projets 2025 concerne deux types d'actions :

- Les projets interdisciplinaires entre équipes ou laboratoires ;
- Les projets de recherche exploratoire (par ex. thématique émergente).

Seront priorisés les projets qui favorisent le lien formation recherche au travers de stages de master. Les projets dont les stages pourront être réalisés par des étudiants de master de l'Institut LUDI seront particulièrement appréciés.

2. Financement

Selon l'ampleur du projet, le montant de l'aide demander pourra varier entre **3 000 et 10 000 €**.

L'aide sera attribuée en fonction du **budget prévisionnel détaillé** dans le formulaire de candidature.

Les projets devront nécessairement être réalisés au cours de l'année 2025. Il en est de même pour les dépenses associées.

Dépenses éligibles : Le financement pourra être utilisé en fonctionnement, y compris indemnités de stages (Pour information, le coût moyen mensuel d'un stage est de 600 €).

Ne sont pas éligibles :

- Les salaires
- La prise en charge d'un apprenti
- Les frais de publication (APC)

Co-financement : Une contribution financière via le laboratoire, l'équipe ou un projet de recherche géré au sein du laboratoire au plan de financement du projet est requise.

Une action ne peut donner lieu, la même année, qu'à une seule demande de financement auprès de l'établissement (par exemple : impossibilité de cumul d'ACI

Colloque et d'ACI Culture scientifique)

3. Critères d'évaluation

Les dossiers devront tout d'abord remplir les critères suivants :

- Qualité scientifique du projet ;
- Modalités de réalisation du projet ;
- Adéquation moyens / projet ;
- Clarté du dossier (qualité rédactionnelle, accès à des non spécialistes) ;
- Contribution financière complémentaire gérée sur les fonds du laboratoire ;
- Ambition et retombées du projet ;
- En cas de stage : Qualité du stage proposé et master potentiel de recrutement ;
- Suites envisagées du projet.

4. Engagements du porteur

Le bénéficiaire de l'ACI s'engage à :

- Communiquer au plus tôt les informations concernant son action : date de manifestation, événements liés au projet (réunions de lancement, publications) communication dans les médias, à l'adresse animation-scientifique@univ-lr.fr ;
- Se rendre disponible, s'il est sollicité, pour présenter son projet et les premiers résultats dans le cadre des Rencontres LUDI annuelles et auprès de la Commission de la recherche ou toute autre instance ;
- Réaliser un compte rendu d'ACI et l'envoyer à animation-scientifique@univ-lr.fr une fois l'action réalisée et au plus tard le 20 décembre 2025 ;
- Afficher le soutien de l'établissement sur les différents supports.

5. Modalités de dépôt et calendrier

Les projets devront avoir été validés et signés par la direction des laboratoires avant d'être transmis. Les projets impliquant plusieurs laboratoires devront être validés par l'ensemble des directions d'unités concernées.

Le formulaire de candidature ci-joint doit être complété par le porteur. Les dossiers devront ensuite être envoyés au plus tard le **30 août 2024** à l'adresse animation-scientifique@univ-lr.fr.

Les dossiers d'ACI Actions LUDI donneront lieu le 24 septembre 2024 après-midi à des présentations devant les membres de la Commission de la recherche et les membres de la Commission de l'Institut LUDI. A cette occasion, les dossiers seront présentés si possible par les porteurs concernés, avec la possibilité de se faire représenter. La Commission de la recherche statuera le même jour après les auditions.

Pour tout complément d'information, merci de contacter animation-scientifique@univ-lr.fr